

Belgian Disability Forum – Rapport d’activités 2012

1. Introduction

Ce rapport d’activité a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli ses missions au cours de l’année 2012.

Il n’entre pas dans le moindre détail de tout ce qui est réalisé sur une année. Le conseil d’administration tient à souligner que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat compte un nombre limité de membres du personnel.

Qui plus est le départ inopiné d’une des membres du secrétariat n’a pas été compensé par l’arrivée d’un(e) remplaçant(e). Le plan d’action 2012 avait essayé de tenir compte au mieux de cette réalité. Si l’équipe a été divisée par deux, une part du travail, elle, est restée identique car incompressible : les réunions statutaires, la participation aux instances du European Disability Forum (EDF)...

Le secrétariat a donc été contraint de travailler dans l’urgence et en fonction des priorités.

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

Année après année, la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD) occupe une place de plus en plus centrale dans le mode de travail du BDF.

Le texte de la convention, la logique qui le sous-tend et les structures d’action qui en découlent orientent clairement le fonctionnement du BDF.

Le fait de calquer le fonctionnement du BDF sur le prescrit de l’UNCRPD constitue à la fois un choix fonctionnel et un choix philosophique de la part du BDF. Il lui permet de se positionner en tant qu’acteur clé et indépendant par rapport à un texte essentiel auquel il souscrit dans l’optique d’une meilleure implication et d’une participation plus active des personnes en situation de handicap dans la société belge et européenne.

a) Préparation du rapport alternatif du BDF

La préparation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l’UNCRPD par la Belgique a constitué l’axe principal de l’activité du BDF tout au long de l’année 2012.

En fonction de la diminution de personnel que le BDF a subie, il faut bien admettre que, en dehors des obligations statutaires, le rapport alternatif a été l’unique dossier d’envergure sur lequel il a été possible de travailler cette année.

En référence au calendrier qui avait été arrêté en décembre 2010, le retard accumulé peut ainsi être évalué à quatre mois.

b) Un processus participatif

Le projet de rapport alternatif a été rédigé sur base des apports de l'ensemble de ses organisations membres et des « conseils représentatifs » mis en place aux niveaux de pouvoir fédéral et régionaux¹.

Le secrétariat a pris en charge le travail de synthèse et de rédaction d'un projet pour chaque article. Ce projet a été traduit dans la seconde langue nationale.

La validation des chapitres successifs a été réalisée lors des réunions du « Comité de suivi ». Celui-ci regroupe un représentant par organisation impliquée. Ce représentant a été systématiquement invité à chaque réunion du comité de suivi. Il s'est réuni 13 fois au cours de l'année 2012². Les membres disposaient du projet de rédaction préalablement à la réunion ce qui leur donnait la possibilité de consulter leurs collègues en préparation de la réunion du Comité de suivi.

Ces réunions qui ont duré de 3 à 5 heures chacune étaient l'occasion de préciser des formulations, de discuter de la meilleure manière de mettre l'accent sur les problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne, de déterminer quels étaient les situations difficiles qui sont réellement en lien avec le handicap et les situations difficiles vécues par tous les citoyens, indépendamment d'une situation de handicap.

Chaque réunion a fait l'objet d'un procès verbal exhaustif dont l'intérêt est double : permettre aux participants de vérifier que leurs apports ont bien été pris en compte d'une part et aider le secrétariat dans l'intégration des éléments discutés dans la rédaction finale de l'article.

A ce niveau, le comité d'accompagnement tient à remercier la Direction générale Personnes handicapées qui a permis que le secrétariat de ces réunions soit assuré par une agente, Anne Ramboux. Sans son support, il aurait été impossible de rendre compte correctement de la richesse des échanges qui ont eu lieu lors des réunions du Comité d'accompagnement.

¹ Les « structures représentatives fédérales et régionales » sont :

- Afdeling « personen met een handicap » van de "Brusselse Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie" (Brusselse Gewest - GVC)
- Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)
- Kleine Forum (Deutsche Gemeinschaft)
- Beratende Komité, Dienststelle für Personen mit Behinderung (Deutsche Gemeinschaft)
- Conseil Bruxellois Francophone des Personnes handicapées (Région bruxelloise – Cocof)
- Commission permanente Personnes handicapées (Région wallonne)
- Pour la Flandre, aucune structure représentative n'existe à ce jour. Le BDF a interpellé les ministres compétents à ce propos. Il ne peut se baser que sur les apports associatifs.

² Les réunions du comité de suivi ont eu lieu les : 09/03/2012, 30/03/2012, 03/04/2012, 15/06/2012, 16/07/2012, 06/08/2012, 28/08/2012, 18/09/2012, 05/10/2012, 22/10/2012, 12/11/2012, 30/11/2012, 21/12/2012.

c) Un travail basé sur l'utilisation du site Internet du BDF

Le travail du Comité d'accompagnement a été organisé sur base du recours aux possibilités offerte par le site internet du BDF.

Tout comme cela avait été le cas pour la récolte des données au cours de l'année 2011 le projet de rédaction de chaque article était placé en accès sur la partie « members only » préalablement à chaque réunion.

Il était demandé aux « personnes de contact » de chaque organisation de préparer la réunion suivante en prenant connaissance du projet de rédaction et en y apportant les propositions de modification souhaitées par leur organisation.

Dans la planification initiale, il était prévu de finaliser cette partie du travail pour la mi-octobre. Vu la diminution de personnel, ce sera finalisé début février 2013.

d) Un travail documenté par les relais internationaux du BDF

Les contacts internationaux que le BDF entretient régulièrement avec l'EDF et l'IDA ainsi que les contacts établis avec la Représentation belge auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York nous a aussi permis de relativiser la déception de ne pas publier le rapport alternatif du BDF dans le timing initialement prévu.

En effet, le planning d'examen des rapports nationaux par le comité des experts de l'UNCRPD a dû être modifié. C'est ainsi que l'examen du rapport de la Belgique n'aura pas lieu avant 2014. Faire le forcing pour produire le rapport du BDF fin 2012 n'aurait servi à rien, sauf à risquer qu'il soit de moindre qualité, et aussi de devoir le modifier d'ici à la date d'examen.

e) Une visibilité restreinte, assumée et appréciée

Bien sûr, en termes de « visibilité », l'impact réel aura été relatif en cette année 2012. Etant donné la charge de travail que représente la rédaction d'un tel rapport, tant pour l'équipe du BDF que pour l'ensemble des organisations impliquées, une visibilité extérieure différée pour être meilleure est un choix que le BDF devait assumer.

Par contre, le processus participatif mis en place a été particulièrement apprécié et le BDF a été contacté par Handicap International pour intervenir à ce propos dans le cadre du programme d'échange qu'il met en place avec la plateforme marocaine qui prend en charge la rédaction d'un rapport alternatif marocain.

Lors d'une réunion entre la responsable de projet d'Handicap international et le CA du BDF tenue le 19 juin 2012, il a été convenu que le BDF participera à l'accueil de la délégation marocaine étant donné que le BDF n'a pas pour mission de s'engager dans des déplacements de longue durée (2 personnes pendant 8 jours au Maroc) tel que proposé. Lors de cette visite d'une délégation marocaine en Belgique, le BDF partagera son expérience relative à la rédaction d'un rapport alternatif sur la mise en œuvre nationale de l'UNCRPD.

f) Un travail de fond

En conclusion, 2012 aura constitué une année de « travail de fond » et non une année de transition. C'est de la qualité du travail fourni que dépendra l'efficacité de la communication qui en découlera au cours de la seconde moitié de 2013

g) Le suivi de la convention au niveau européen

Au cours de l'année 2012, le travail européen relatif au suivi de la Convention au niveau européen a principalement consisté en des négociations au niveau des instances européennes sur la composition des organes de suivi de la convention.

L'EDF a pris une part active dans ces négociations et a obtenu d'être reconnue comme l'un des interlocuteurs principaux en termes de représentation des personnes en situation de handicap. C'était l'objectif essentiel à ce stade aux yeux du BDF.

h) Autres actions liées à l'UNCRPD

Au cours de l'année 2012, le BDF a également participé activement à :

La conférence internationale sur les bonnes pratiques en lien avec les personnes en situation de handicap

La conférence sur les bonnes pratiques en lien avec les personnes en situation de handicap était organisée, à Vienne, les 22 et 23 janvier 2012 par le World Future Forum.

Cette conférence regroupait des participants venant du monde entier.

Elle était organisée par une fondation financée par un important industriel autrichien et soutenue par la Banque d'Autriche.

L'EDF était fortement représentée lors de cette conférence.

En terme de contenu cette conférence a principalement été l'occasion de faire le point sur les grands axes de la politique européenne en lien avec le handicap : l'utilisation des *Fonds structurels*, l'*Accessibility Act* et la *Non-discrimination*.

Elle a aussi été l'occasion de découvrir une série de bonnes pratiques développées dans le monde entier, en matière de Vie Indépendante, d'éducation inclusive, d'accessibilité universelle, d'aide à la prise de décision individuelle et d'accès à la justice.

Supprimé : ¶

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) EDF - Campagne de communication « Freedom of Movement » Proposition BDF d'une "carte de mobilité"

Le BDF a continué à assurer un suivi régulier et attentif du dossier « Freedom of Movement » de l'EDF. Pour rappel, l'existence de ce dossier – central – au niveau de l'EDF découle clairement de la proposition conjointe BDF – CSNPH et du travail réalisé par le BDF sur le principe d'une carte de mobilité.

L'EDF a continué à y prêter une bonne attention et c'est dans ce cadre que le BDF a organisé une rencontre d'information et d'échange sur la liberté de mouvement le 19 juin 2012.

Cette réunion réunissait :

L'EDF pour la campagne *Freedom of movement* et le lien avec la Commission européenne et son projet de carte de mobilité (Carlotta Besozzi – Directrice)

La Dienststelle für Personen mit Behinderung pour le programme *Eurecard* (Helmut Heinen – Administrateur-Directeur)

Le cabinet du Secrétaire d'état en charge des personnes handicapées pour le projet *Handipass* tel qu'annoncé dans l'accord du Gouvernement fédéral du 01/12/2011

Les membres du Conseil d'administration du BDF

L'objet de la réunion était de s'assurer que ces différents projets se développent en bonne connaissance mutuelle de manière à obtenir, à terme des outils intégrables.

De grandes villes sans barrières

En 2012, comme durant les trois années précédentes, le BDF a représenté l'EDF dans les réunions du groupe de travail *Barrier free city for all* initié par *Eurocities*, l'organisation européenne des grandes villes.

Le groupe de travail *Barrier-free city for all* est une initiative financée par la Commission européenne dans le but de développer des actions innovantes et d'échanger des expériences en vue d'améliorer la mobilité et l'accessibilité dans les grandes villes.

La participation à ces réunions est l'occasion pour l'EDF et pour le BDF de rencontrer les personnes en charge de l'accessibilité et de la mobilité dans une douzaine de grandes villes européennes et de les conscientiser par rapport aux principes d'*Access for all*, d'*Universal access* ainsi qu'à la mise en œuvre concrète de la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en milieu urbain, le lieu de vie de la majorité des citoyens européens.

Il est intéressant de constater que Berlin, qui est la ville « moteur » de ce groupe de travail est aussi celle qui a obtenu l'*Access.City Award* pour cette année 2013 (voir ci-dessous). Il est certain que le fait de s'investir dans un travail de réflexion et d'échange tel que « *Barrier free city for all* » a permis à la ville de Berlin de développer une réelle politique d'accessibilité et que cela a joué dans l'obtention du prix.

Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Pour la troisième année consécutive, le BDF a assumé la coordination du jury belge du concours *Access.city Award* initié par la Commission européenne en coopération avec l'EDF.

Le travail d'évaluation par les experts nationaux s'est à nouveau avérée être une tâche particulièrement lourde. Cependant, l'organisation s'est avérée beaucoup plus fiable cette année ce qui a permis de gérer le travail des experts d'une manière beaucoup moins chaotique. Manifestement, la

société de communication en charge de l'organisation concrète du processus avait tiré profit des remarques que l'EDF leur avait transmises, parmi lesquelles la note très acerbe transmise par le BDF en fin 2011.

Sur les 6 villes qui avaient rentré leur candidature³, la ville de Leuven a été nominée par le jury belge pour la participation à la compétition dans son ensemble, tandis que la ville de La Louvière était nominée pour une mention spéciale pour la manière dont elle implique les personnes en situation de handicap et leurs organisations représentatives dans les processus de décision en matière d'accessibilité et de mobilité communale.

Sur base de cette nomination par le jury belge, Leuven et La Louvière ont participé à la sélection européenne, sans succès malheureusement.

Soyons positifs : l'important est, en l'occurrence, de participer et de constater que l'accessibilité est devenue une préoccupation importante au niveau des principales villes belges.

4. Participation aux instances de l'EDF

Année après année, le BDF continue à prendre une part active aux instances de l'EDF.

Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, du comité financier et de l'assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et convictions les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

Démocratie directe et emploi des langues

Au cours de cette année 2012, l'une des interpellations les plus fortes du BDF aura porté sur l'emploi des langues dans les enquêtes commanditées par la Commission européenne via Internet. Ces enquêtes relèvent de la volonté de « proximité » et de démocratie directe de la Commission.

Le problème est qu'elles sont réalisées en anglais uniquement, ce qui ne les rend pas accessible à la majorité des personnes en situation de handicap qui ne maîtrisent pas suffisamment l'anglais. Ne demander l'avis que des personnes qui ont la chance d'avoir appris une langue étrangère ne constitue pas, aux yeux du BDF, une démarche de participation inclusive.

L'EDF a relayé les interrogations du BDF auprès de la Commission européenne.

³, Gent, Kortrijk, La Louvière, Leuven, Mons, Verviers

Le Parlement européen des personnes handicapées

En cette année 2012, l'un des moments phare aura certainement été la tenue les 5 décembre du Parlement européen des personnes handicapées (PEUPH). L'événement s'est déroulé à Bruxelles dans deux salles du Parlement européen.

Rappelons que la tenue de cet événement avait été acquies lors de la réunion « Etat de l'Union » 2011 qui avait regroupé une délégation de l'EDF dont faisait partie Pierre Gyselinck, Président du BDF, avec les présidents des trois instances principales de l'Union européenne : José Manuel Barroso pour la Commission, Jerzy Buzek pour le Parlement et Herman Van Rompuy pour le Conseil européen.

En amont des débats du PEUPH, le BDF a été obligé de réagir de manière ferme au niveau organisationnel. En effet, lorsque le BDF a reçu les informations concernant les modalités d'inscription les conditions d'accessibilité étaient manifestement insuffisantes.

C'était particulièrement le cas pour les personnes en situation de handicap auditif et pour les personnes en situation de handicap cognitif. Le BDF a donc écrit à l'EDF, coorganisateur, afin d'attirer son attention sur les manquements constatés en insistant sur le fait qu'organiser un Parlement de la personne handicapée qui ne serait pas accessible à toutes les personnes handicapées serait un non-sens. Le courrier du BDF a été relayé par l'EDF auprès de la chancellerie du Parlement européen qui a pu, in extrémis, garantir un minimum d'accessibilité en trouvant des solutions au niveau de la traduction en langue des signes internationale et en mettant à disposition les principaux textes en langage simplifié.

Finalement, le Parlement s'est déroulé dans de bonnes conditions. C'était important car il s'agit d'un événement unique en son genre en ce sens qu'il permet de donner un temps de parole à des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un dialogue direct avec les parlementaires européens.

En termes de contenu, le Parlement européen des personnes handicapées a voté les résolutions suivantes ⁴ :

L'Europe doit adopter un nouveau plan en faveur de l'emploi, de la croissance et de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap

L'Europe doit garantir que le financement européen soit utilisé avant tout aux endroits où il est nécessaire et qu'il ne soit pas utilisé dans des domaines créateurs de nouvelles formes d'exclusion

L'Europe doit implémenter de manière complète l'UNCRPD au niveau européen et au niveau de ses états membres

L'Europe doit garantir les droits liés à la citoyenneté européenne aux personnes en situation de handicap

L'Europe doit donner son soutien politique à l'implémentation de l'UNCRPD

⁴ http://www.edf-feph.org/Page_Generale.asp?DocID=13855&thebloc=31490

Les journées européennes de la personne handicapée

Le BDF était représenté lors des journées européennes des personnes handicapées coorganisées à Bruxelles par l'EDF et la Commission européenne. Les thèmes abordés cette année étaient :

La présence des personnes handicapées dans les médias

La participation des personnes handicapées dans la vie politique et publique

La participation des personnes handicapées aux activités sportives et de loisir

L'intervention la plus frappante de ces deux journées était certainement celle de la représentante du Conseil Supérieur de l'audiovisuel (chargé de la régulation de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles) qui a présenté une étude quantitative sur le nombre de personnes en situation de handicap qui sont apparues à l'écran. Au cours de l'année 2011 : 117 personnes en situation de handicap sont apparues sur les chaînes télévisées francophones belges sur un total de 38 000 intervenants. Qui plus est, l'étude de contenu a montré que sur les 117 personnes passées à l'écran, la parole ne leur a été donnée que dans 10 % des cas. Des résultats fortement interpellants ...

5. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité fédérale belge implique que les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées sont prises par les différentes entités fédérées. Une forme de coordination en matière de handicap est donc nécessaire, notamment du fait de l'implémentation des textes réglementaires et conventionnels établis au niveau supranational.

En 2011, le BDF avait pris l'initiative de réunir les présidents des structures représentatives des personnes handicapées instituées au niveau fédéral, régional et communautaire. Ce groupe a été intitulé « Plateforme des conseils d'avis ».

Il est désormais organisé sous le chapeau du Conseil supérieur national des personnes handicapées. Le BDF continue à y participer. Il y est représenté par son Président, Pierre Gyselinck.

Trois réunions ont eu lieu en 2012. Les thèmes abordés ont été la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau belge, le travail effectué sur le rapport alternatif du BDF sur l'UNCRPD, le transfert de compétences du fédéral vers les entités fédérées, le suivi des travaux de la Conférence interministérielle Personnes handicapées, une audition du représentant belge du réseau ANED (Academic Network of European Disability Experts), l'examen de l'accord de coopération entre la fédération des ETA et les établissements pénitentiaires, etc. ...

Depuis la fin de l'année 2012, la plateforme NOOZO a été dissoute en Flandre. Il n'y a donc plus de représentant officiel de la Flandre au sein de la plateforme des conseils d'avis. Ronald Vrydag continue cependant à suivre ce groupe. L'ensemble des conseils d'avis expriment le souhait de voir un conseil d'avis se mettre rapidement en place

6. Communication - Sensibilisation

Information « grand public »

Au cours de l'année 2012, le BDF a clairement sous-communicé. Pour publier des informations sur son site internet et pour diffuser des e-lettres, il faut du temps et la communication intervient toujours en fin de chaîne. Etant donné que l'effectif du secrétariat du BDF a été inopinément diminué de 50%, c'est la communication qui en a pâti le plus fortement.

Information vers les membres

La partie « members only » a été très abondamment utilisée dans le cadre du travail sur de préparation du rapport alternatif du BDF. Par contre, le secrétariat n'a pas disposé du temps nécessaire pour finaliser la mise en route du reste de la communication interne via la partie « members only », notamment pour le travail avec les instances.

Internet ne constitue évidemment pas la seule source d'information pour les membres du BDF. Les assemblées générales continueront, bien entendu, à être le lieu privilégié de leur information sur l'action du BDF.

Sensibilisation : Badge 03/12

Au cours de l'année 2012, le BDF a, de nouveau obtenu l'autorisation de l'EDF et de la Commission européenne pour diffuser le badge 03/12 à l'occasion des journées européennes des personnes handicapées.

Lors de l'AG de l'EDF, Gisèle Marlière avait reçu la possibilité de donner une petite présentation afin d'inviter les membres de l'EDF à utiliser l'outil dans leur pays ou leur organisation à l'avenir.

Dans un cas comme dans l'autre, l'idée était de montrer le produit aux leaders européens du handicap et de leur proposer de le réutiliser dans leur pays. L'outil a manifestement été fort apprécié, tout comme en 2011. Néanmoins, il semble peu probable que d'autres conseils nationaux passent le pas et décident d'utiliser le badge dans leur pays sans une incitation plus importante.

7. Conclusion

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leur communication constitue un élément important en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.

Il est essentiel pour la bonne inclusion de chaque personne en situation de handicap que cet « esprit » se diffuse dans l'ensemble de la société belge [et européenne](#).